

AVIS SUR L'EVENTUELLE CANDIDATURE DE LA CACEM

A L'APPEL A PROJET LANCE DANS LE CADRE DE L'AXE LEADER

30 septembre 2008

La Direction Générale des Services de la CACEM, après avoir examiné l'appel à projet lancé par le Préfet et les Présidents du Conseil Régional et Général dans le cadre de l'axe LEADER du Programme de Développement Rural Régional de Martinique (PDRM) 2007-2013, a confié l'étude d'opportunité de se porter candidat (ou non) à sa direction du Développement Economique. Cette dernière a donc été chargée du montage d'un projet fédérant un réseau d'acteurs privés et publics sur la thématique du développement rural.

Plusieurs séances de travail ont été menées avec différents acteurs et partenaires, lesquelles ont abouti à un certain nombre de propositions (plan d'actions) autour d'une problématique identifiée : « **comment remédier à la disparition, la dégradation et à la dévitalisation des espaces ruraux ?** »

Une problématique ayant comme « priorité ciblée » de « renforcer les activités économiques rurales à travers un développement durable RURBACTIVITES ».

Mmes Danielle DEFORT, Directrice du Développement Economique et, Nicole BALAIR, Responsable du service Programmes Economiques Sectoriels, à la CACEM, ont soumis ce plan d'actions, aux membres du CDAC réunis en groupe de travail*, pour avis.

* Groupe de travail du CDAC, composé de : M. OSEMAT, A. RAMIN, L. ASSELIN,, C-A HELENON, C. LAVENAIRE, G. YANG-TING

Les membres du CDAC saluent la démarche entreprise par la CACEM consistant à associer des acteurs privés et publics dans une démarche dynamique au travers d'un Groupe d'Action Locale (GAL), sur une thématique innovante pour la CACEM (car, ne faisant pas partie de ses compétences) à savoir, le développement rural.

Ils remercient les intervenants de la CACEM pour cette présentation en amont, de toute décision; ce qui leur permet de jouer pleinement leur rôle d'aide à la décision auprès des élus communautaires.

Au vu de l'organisation de ce GAL (gouvernance, instances...) et, des actions présentées, le groupe de travail du CDAC émet un avis favorable pour une candidature de la CACEM au dit appel à projet car il juge pertinent, le positionnement de la collectivité sur un tel projet de dimension rurale. En ce sens, la CACEM jouerait un « rôle pilote » et initierait un projet dont l'importance stratégique va au delà du périmètre du centre.

Toutefois, il souligne la nécessité de veiller à la cohérence des actions proposées avec la politique de la CACEM en matière d'aménagement et de développement économique, en instaurant une charte ou règlement intérieur au sein du GAL afin de sélectionner, au regard de critères préalablement définis, les projets soumis.

Il insiste également sur l'importance de la communication sur la démarche entreprise par la CACEM. Il s'agirait, en effet, d'informer (par le biais, par exemple, d'un guichet d'informations) les porteurs de projets potentiels.

Il conviendrait également de

- prendre en compte les expériences de GAL déjà menées sur le territoire départemental (CCNM) et national afin de s'en inspirer au mieux et,
- faire le lien avec les mesures instaurées par le plan Chlordécone (notamment, le volet concernant l'aide aux agriculteurs locaux) au regard de la dimension rurale suivie.

Pour contribution du Conseil de Développement de la CACEM,

Marcel OSEMAT

Président du CDAC

